

GUINÉENNE DE MONÉTIQUE (GuIM)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Services de consultants - Cabinet

Élaboration et accompagnement à la mise en œuvre d'un cadre intégré de gestion des ressources humaines

Référence	Date de publication	Date limite
GuIM/DG/SAF/03/26	21/08/2026	04/09/2026 à 16H

1. Autorité contractante

La Guinéenne de Monétique (GuIM), sise à Kaloum, Immeuble Fria Base (8^{ème} étage), Conakry, République de Guinée, invite les cabinets spécialisés admissibles à manifester leur intérêt pour la réalisation de la mission décrite ci-après.

2. Contexte

Acteur stratégique de l'écosystème national des paiements, la GuIM connaît une évolution de ses missions, de ses activités et de ses besoins en compétences spécialisées. Afin d'accompagner son développement, de renforcer son efficacité organisationnelle et de garantir une gestion équitable, transparente et soutenable de son capital humain, elle souhaite se doter d'un cadre intégré de gestion des ressources humaines.

Ce cadre devra couvrir l'ensemble du cycle de vie du personnel et permettre notamment de clarifier les emplois et les compétences, d'encadrer les carrières et la performance, de structurer la rémunération globale, d'harmoniser les procédures RH et de renforcer les capacités de la fonction RH et des responsables hiérarchiques.

3. Objet de l'avis

Le présent Avis à manifestation d'intérêt a pour objet d'identifier et de présélectionner des cabinets disposant des qualifications, références et capacités nécessaires pour élaborer et accompagner la mise en œuvre d'un cadre intégré de gestion des ressources humaines de la GuIM.

À l'issue de cette étape, les cabinets les mieux qualifiés pourront être inscrits sur une liste restreinte et invités à soumettre une proposition technique et financière détaillée, conformément à la procédure de sélection qui sera retenue.

4. Étendue sommaire de la mission

Sans être limitative, la mission comprendra les principaux volets suivants :

- diagnostic organisationnel et audit des pratiques, textes, données et outils RH existants ;
- examen de l'organisation, élaboration ou actualisation du référentiel des emplois et des compétences et des fiches de poste ;
- conception d'une méthode de cotation et d'un système de classification des emplois ;
- élaboration d'une politique de rémunération globale, d'une architecture salariale et de scénarios de transition financièrement soutenables ;
- définition d'un cadre de gestion des carrières, des mobilités, des promotions, des talents et des successions ;
- mise en place d'un système d'évaluation et de gestion de la performance ;
- formalisation du dispositif de formation et de développement des compétences ;
- révision ou élaboration du statut ou règlement du personnel et du manuel intégré de politiques et procédures RH ;
- conception des tableaux de bord, indicateurs et outils de pilotage RH ;
- élaboration d'un plan de déploiement, conduite du changement, formation des acteurs et accompagnement d'une première application pilote.

5. Principaux résultats attendus

- un diagnostic organisationnel et RH validé ;
- une architecture cohérente des emplois, compétences, classifications et parcours professionnels ;
- une politique de rémunération équitable, compétitive, transparente et soutenable ;
- un dispositif opérationnel de performance, de carrière, de formation, de mobilité et de succession ;
- des textes, politiques, procédures, outils et tableaux de bord RH harmonisés ;
- un plan de mise en œuvre chiffré ainsi qu'un transfert effectif de compétences au profit de la GuiM.

6. Durée indicative

La durée prévisionnelle de la mission est de trois (3) mois, soit environ douze (12) semaines, à compter de la notification de l'ordre de service. Le calendrier définitif sera arrêté lors de la contractualisation.

7. Profil et qualifications du cabinet

- Les cabinets intéressés devront démontrer qu'ils possèdent les qualifications et capacités requises. Ils devront notamment :
- être régulièrement constitués et légalement habilités à exercer des activités de conseil en ressources humaines, organisation ou management ;

- justifier d'au moins huit (8) années d'expérience générale dans le conseil en organisation et en gestion des ressources humaines ;
- avoir exécuté avec succès au moins trois (3) missions comparables au cours des cinq (5) dernières années, portant notamment sur la classification des emplois, la politique de rémunération, la gestion des carrières, l'évaluation de la performance ou la révision de textes RH ;
- justifier d'expériences auprès d'institutions financières, banques centrales, structures publiques ou parapubliques, entreprises technologiques ou organisations internationales ;
- démontrer une capacité à mobiliser une équipe pluridisciplinaire couvrant stratégie RH, organisation, classification, rémunération, développement des talents, droit social, analyse financière et conduite du changement ;
- disposer de mécanismes d'assurance qualité, de protection des données, de continuité des prestations et de prévention des conflits d'intérêts ;
- être en situation administrative, fiscale et sociale régulière et ne pas être frappé d'une exclusion ou d'une interdiction de soumissionner.

Une expérience pertinente, dans le secteur financier, les infrastructures de paiement ou les entreprises à forte composante technologique sera considérée comme un atout.

8. Dossier de manifestation d'intérêt

La manifestation d'intérêt devra être concise, structurée et contenir au minimum les éléments suivants :

N°	Pièce ou information demandée
1	Lettre de manifestation d'intérêt signée par le représentant habilité du cabinet.
2	Présentation du cabinet : historique, domaines d'intervention, organisation, implantations et coordonnées.
3	Documents établissant l'existence légale et, selon les exigences applicables, la régularité administrative, fiscale et sociale.
4	Tableau des expériences générales et missions comparables, précisant le client, le pays, l'objet, la période, la durée, le montant si communicable et le rôle du cabinet.
5	Preuves des références citées : attestations de bonne exécution, certificats de service fait, pages de signature de contrats ou coordonnées vérifiables des clients.
6	Présentation de la capacité organisationnelle et des domaines d'expertise disponibles ; organigramme ou structure de l'équipe mobilisable.
7	Liste indicative des experts susceptibles d'être mobilisés, accompagnée de brefs profils ou CV synthétiques. L'évaluation détaillée des experts interviendra au stade de la demande de propositions.
8	Description succincte des dispositifs d'assurance qualité, de confidentialité et de protection des données.
9	Déclaration sur l'honneur relative à l'absence de conflit d'intérêts, d'exclusion, de liquidation ou de cessation d'activités.

N°	Pièce ou information demandée
10	En cas de groupement : accord ou intention de groupement, désignation du mandataire et répartition indicative des responsabilités.

À ce stade, aucune offre financière ni méthodologie technique détaillée n'est demandée. Leur inclusion ne constitue pas un avantage dans l'évaluation de la manifestation d'intérêt.

9. Groupements et sous-traitance

Les cabinets peuvent se constituer en groupement afin de renforcer leurs qualifications. Le dossier devra préciser la nature du groupement, identifier le mandataire et présenter les références propres à chaque membre. Un même cabinet ne peut être membre de plusieurs groupements candidats à la présente procédure, sous réserve des règles applicables.

Les références d'un sous-traitant ne seront prises en compte que si son rôle, son engagement et la part de mission envisagée sont clairement établis. La composition d'un groupement présélectionné ne pourra être modifiée sans l'accord préalable de la GuIM.

10. Critères de présélection

Les manifestations d'intérêt seront examinées sur la base des informations et justificatifs fournis. Les critères indicatifs sont les suivants :

Critère	Éléments d'appréciation	Pondération indicative
Recevabilité et conformité du dossier	Existence légale, signature, pièces essentielles et absence de situation d'exclusion.	Éliminatoire
Expérience générale du cabinet	Ancienneté, spécialisation et volume d'activités pertinentes en conseil RH et organisation.	20 points
Missions comparables	Nombre, pertinence, complexité et qualité des références démontrées.	45 points
Expérience sectorielle et contextuelle	Finance, paiements, structures publiques/parapubliques, technologie et Afrique.	20 points
Capacité organisationnelle	Expertises mobilisables, assurance qualité, confidentialité et continuité.	15 points
Total		100 points

La présélection ne vaut ni attribution du marché ni engagement contractuel.

11. Méthode de sélection ultérieure

Les cabinets présélectionnés pourront être invités à soumettre des propositions technique et financière détaillées. Le cabinet attributaire sera sélectionné selon la méthode et les règles qui seront précisées dans la Demande de propositions, en privilégiant la qualité des prestations et la pertinence du coût.

12. Demandes de clarification

Les demandes de clarification devront être transmises par écrit au plus tard le 04 Septembre 2026, à l'adresse électronique suivante : augustin.millimono@guim-gn.com avec en copie aboubacar.sangare@guim-gn.com

Les réponses susceptibles d'intéresser l'ensemble des candidats pourront être communiquées dans des conditions garantissant l'égalité de traitement.

Les cabinets présélectionnés seront invités plus tard à consulter le document complet des Termes de référence.

13. Modalités de soumission

Les manifestations d'intérêt, rédigées en français, devront porter clairement la référence et la mention suivantes :

« MANIFESTATION D'INTÉRÊT – RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ÉLABORATION ET L'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE D'UN CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA GuIM - À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE D'OUVERTURE »

Les dossiers devront être déposés au plus tard le 04 Septembre 2026 à 16H GMT, selon l'une des modalités autorisées ci-dessous :

Mode	Modalités à compléter
Dépôt physique	2 exemplaires papier, sous pli fermé, à l'adresse : Guinéenne de Monétique, Immeuble Fria Base, 8 ^{ème} étage
Dépôt électronique	Envoi au format PDF à : aboubacar.sangare@guim-gn.com avec en copie augustin.millimono@guim-gn.com et amara.souare@guim-gn.com , et demande d'accusé de réception.

Les dossiers reçus après la date et l'heure limites pourront être rejetés. Les frais de préparation et de transmission de la manifestation d'intérêt demeurent à la charge des candidats.

14. Informations importantes

- La GuIM peut vérifier l'authenticité des informations et contacter les clients cités en référence.
- Toute fausse déclaration ou information substantiellement inexacte peut entraîner le rejet du dossier.
- La GuIM se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure, dans les conditions prévues par les règles applicables, sans indemnisation des candidats.
- Les informations communiquées par les cabinets seront traitées conformément aux exigences de confidentialité de la procédure.
- Les présentes dispositions devront être relues et validées au regard des procédures internes de passation et des règles juridiques applicables à la GuIM avant publication.

15. Adresse de l'autorité contractante

Information	Coordonnée
Autorité contractante	Guinéenne de Monétique (GuIM)
A l'attention de	Monsieur le Directeur Général
Adresse	Immeuble Fria Base, 8ème étage, Almamya
Téléphone	613 00 70 70
Courriel	contact@guim-gn.com
Site internet	www.guim-gn.com

La Direction Générale